



Extrait du Site officiel de la ville de Vallauris Golfe-Juan

<http://www.vallauris-golfe-juan.fr/01-Consultations-medico.html>

Consultations médico-chirurgicales au Pôle santé de Vallauris Golfe-Juan

- fr - Social - Santé -

Date de mise en ligne : lundi 10 octobre 2016

Site officiel de la ville de Vallauris Golfe-Juan

Le Centre hospitalier d'Antibes propose des consultations médico-chirurgicales assurées par des spécialistes au Pôle Santé de Vallauris Golfe-Juan et améliore ainsi l'offre de santé sur le territoire de Vallauris Golfe-Juan.

Ce nouveau service s'adresse à la fois aux résidents du Pôle santé mais également à tous les habitants de Vallauris Golfe-Juan.

La population pourra désormais limiter ses déplacements hors de la commune pour se soigner tout en bénéficiant des spécificités du service public hospitalier qui pratique des tarifs conventionnés pris en charge par l'assurance maladie, ou encore qui autorise l'absence d'avance de frais.

Directement accessible depuis l'entrée de l'établissement de Vallauris, le centre de consultations permet aux praticiens de l'hôpital d'assurer des vacations en **cardiologie, pédiatrie, gynécologie/sages-femmes, hépato-gastro-entérologie, diabétologie/endocrinologie**. Ils pourront être consultés pour un examen, le traitement d'une pathologie ou bien un suivi post-opératoire. A l'avenir, les consultations pourront intégrer de petites interventions et s'étendre à d'autres spécialités médicales.

Les consultations sont sur rendez-vous.

En revanche pour les urgences, il faut se présenter à l'hôpital d'Antibes Juan-les-Pins.

Consultations médico-chirurgicales

Pôle santé de Vallauris Golfe-Juan
Place Saint-Roch - Vallauris

Informations / Rendez-vous :

04 93 64 72 40 du lundi au vendredi de 9h à 17h

Documents à présenter lors d'une consultation

Se présenter muni(e) d'une pièce d'identité et du / des documents suivants :

- une carte vitale si vous êtes assuré(e) social(e)
- une carte d'affiliation ou la prise en charge délivrée par la mutuelle si vous êtes affilié(e) à une mutuelle ou une assurance
- une carte européenne si vous êtes ressortissant(e) de l'Union Européenne

Si vous êtes redevable du ticket modérateur, merci de présenter un moyen de paiement (carte bleue, chèque ou espèces).

Si vos ressources ne vous permettent pas de payer les frais, vous pouvez demander le bénéfice de la Couverture Médicale Universelle, de base et complémentaire, auprès du centre de la Sécurité Sociale dont vous relevez.